



**PROCES-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 MARS 2026**



Membres composant le Conseil Municipal	:	29
Membres en exercice	:	29
Membres présents	:	29

La séance est ouverte à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre-Yves NICOT, Maire.

Etaient Présents : Marianne BALAU, Marie-Laure BOURDONCLE, Alain CAMUS, Lionel CONAN, Pascal DAGOURET, Marie-Madeleine DAMIEN, Bertrand DEMAZURE, Gwenaëlle DETERRE, Eliane DIACCI, Séverine FAVRE, Fernando FRANCA, Clément GILET, Maryse GIRAUD, Myriam GONCALVES, Fabrice HUSSON, Kylian LEBASQUE, Benjamin LESPINAS, Xavier MAGNAN, Jean MARTIN, Moustafa MOURAH, Pierre-Yves NICOT, Mélanie PETITE, Sandrine PINTO, Sylvie PROCHILO, Bénédicte ROCHER, Frédéric ROCHER, Hélène TELLIER-SENEZ, Colette TRARBACH, Joël VAN ESSCHEN.

Myriam GONCALVES est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 4 février 2026

Le procès-verbal de la séance du 4 février 2026 est adopté à l'unanimité

Affaire n° 1 : Election du Maire

Madame Marie-Madeleine DAMIEN, doyenne des membres du Conseil Municipal est invitée à présider la séance.

Deux assesseurs sont désignés au sein du Conseil Municipal : Messieurs Lionel CONAN et Fernando FRANCA

Madame DAMIEN donne lecture des articles L.2122-4, L.2122-4- 1 et L.2122.7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame DAMIEN demande s'il y a des candidats au poste de Maire.

Monsieur Pierre-Yves NICOT est candidat.

Monsieur Alain CAMUS est candidat.

Madame DAMIEN invite le Conseil Municipal à procéder au vote à bulletin secret pour le poste de Maire.

Chaque conseiller municipal est appelé individuellement dans l'ordre de la liste d'appel pour déposer son bulletin dans l'urne.

Le Bureau (Président, assesseurs et secrétaire de séance) procède au dépouillement du scrutin.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 0

Nombre de suffrages blancs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu : Monsieur Pierre-Yves NICOT : 27 voix

Monsieur Alain CAMUS : 2 voix

M. Pierre-Yves NICOT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Madame DAMIEN cède la Présidence de la séance au Maire.

Monsieur NICOT adresse ses remerciements, prononce un discours présentant le programme de son mandat et passe à la suite de l'ordre du jour.

Affaire n° 2 : Fixation du Nombre des Adjointes au Maire

Conformément aux dispositions, de l'article L. 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjointes au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal, soit au plus 8 Adjointes.

La Commune disposait lors du précédent mandat de 8 Adjointes au Maire,

Monsieur Le Maire propose de fixer à 6 le nombre des Adjointes.

Vote : Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, à l'unanimité

FIXE le nombre des Adjointes au Maire à 6.

Affaire n° 3 : Election des Adjointes

Conformément aux dispositions de l'article L 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que dans les communes de 1 000 habitants et plus, les Adjointes sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

L'élection a lieu au scrutin secret.

Liste Candidates et candidats :

● NOTRE ELAN, NOTRE AVENIR :

1^{er} Adjoint : Eliane DIACCI

2^{ème} Adjoint : Fernando FRANCA

3^{ème} Adjoint : Gwenaëlle DETERRE

4^{ème} Adjoint : Lionel CONAN

5^{ème} Adjoint : Sylvie PROCHILO

6^{ème} Adjoint : Clément GILET

1^{er} tour de scrutin :

Au scrutin secret,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de Conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 29

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. 66 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages blancs (art. 65 du code électoral) : 0

Nombre de suffrages exprimés : 29

Majorité absolue : 15

Ont obtenu :

- Liste « NOTRE ELAN, NOTRE AVENIR » : 29 Voix

La liste « NOTRE ELAN, NOTRE AVENIR » ayant obtenu la majorité absolue est proclamée élue au 1^{er} tour de scrutin. Sont proclamés élus en qualité d'Adjoint au Maire dans l'ordre du tableau et immédiatement installés dans leurs fonctions Mesdames et Messieurs :

Eliane DIACCI, 1^{ER} Adjoint
Fernando FRANCA, 2^{ème} Adjoint
Gwenaëlle DETERRE, 3^{ème} Adjoint
Lionel CONAN, 4^{ème} Adjoint
Sylvie PROCHILO, 5^{ème} Adjoint
Clément GILET, 6^{ème} Adjoint

Affaire n° 4 : Lecture de la charte de l'élu local art L1111-12 et L1111-13 du code général des collectivités locales

Monsieur le Maire invite ensuite le secrétaire de séance, le président de séance et les assesseurs à signer le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjoints.

La séance est levée à 20 heures 09.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire,

Myriam GONCALVES



Pierre-Yves NICOT

